

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Coup d'œil sur le portrait numérique des personnes avec incapacité

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Lancement du Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022

ACTUALITÉS

- Premier portrait numérique des personnes avec incapacité
- Pour des élections municipales accessibles à toutes et à tous
- Plein air et personnes handicapées : nouvelle publication du ministère de l'Éducation pour la pratique d'activités

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Coup d'œil sur le portrait numérique des personnes avec incapacité



Monsieur Daniel Jean

Pour ce dernier numéro d'*Express-0* avant la pause estivale, nous avons la chance de pouvoir consulter un tout premier portrait numérique des personnes avec incapacité. L'enquête NETendances, réalisée par l'Académie de la transformation numérique, met de l'avant des caractéristiques intéressantes qui nous permettent de mieux saisir le profil numérique de ces personnes. Cette connaissance est primordiale, compte tenu de la transformation numérique qui s'opère actuellement au sein de l'État québécois.

Au retour des vacances, la province tout entière battra au pouls des élections municipales. Il s'agit pour l'Office d'un moment privilégié pour rappeler les obligations en vigueur et l'importance de s'assurer que ce processus démocratique demeure accessible pour toutes et tous.

Autres sujets traités dans ce numéro :

- Lancement du *Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022*;
- Parution du document intitulé *Ensemble, relevons le défi d'une participation réussie : plein air et personnes handicapées*, pour lequel l'Office a participé à la rédaction.

En terminant, je me permets de vous souhaiter, à toutes et à tous, un bel été. Que celui-ci nous permette, en ces temps d'espoir face à la pandémie, de reconnecter avec nos voisins, nos proches et nos amis!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Lancement du Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022

Le 14 juin dernier, l'Office lançait l'édition 2020-2021 du Programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP).

Vous faites partie d'un organisme de promotion qui souhaite réaliser un projet en lien avec les défis et les priorités d'intervention de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité?* Sachez que vous pouvez soumettre une demande de soutien financier pour un projet non récurrent qui est distinct des activités régulières réalisées par votre organisme dans le cadre de sa mission globale.

Le projet présenté doit avoir un impact significatif, structurant et durable sur la participation sociale des personnes handicapées. Il peut également s'agir d'un projet écoresponsable qui vise le respect de l'environnement ou les comportements éthiques et innovants sur les plans économique et social.

La date limite pour déposer une demande est le **30 septembre 2021, à 23 h 59.**

Pour télécharger le formulaire de demande de soutien financier ou pour obtenir plus de renseignements sur le Programme et ses critères d'admissibilité, consultez :

- le site Web de l'Office;
- le Guide à l'intention des organismes 2021-2022;
- la foire aux questions du PSOP.

Subventions octroyées en 2020-2021

L'année dernière, le PSOP a subventionné 25 projets, pour un investissement total de 554 164 \$. Consultez le site Web de l'Office pour connaître les organismes ainsi que les projets soutenus en 2020-2021.



Votre
gouvernement

Québec

ACTUALITÉS

Premier portrait numérique des personnes avec incapacité



L'Académie de la transformation numérique (ATN) a rendu publique récemment une enquête NETendances intitulée *Les personnes avec incapacité et le numérique*.

Cette enquête dresse, pour la première fois, le profil numérique des personnes avec incapacité âgées de 18 ans et plus. Elle présente leurs habitudes numériques et les difficultés qu'elles rencontrent en naviguant sur Internet ainsi que les solutions pour y remédier.

En tout, 12 000 adultes québécois âgés de 18 ans et plus ont été interrogés par voie téléphonique ou via le Web pour cette enquête. Sur ce nombre, 3 743 personnes ont au moins une incapacité susceptible de leur faire rencontrer des difficultés lorsqu'elles naviguent sur Internet.

La notion d'incapacité retenue pour les fins de cette enquête inclut toute difficulté de nature auditive, visuelle, cognitive, physique ou psychologique ainsi que tout autre problème de santé de longue durée.

Soulignons que l'Office est l'un des partenaires financiers de cette enquête réalisée par l'ATN.

Les points communs

L'enquête révèle, entre autres, que les habitudes numériques des personnes avec incapacité sont similaires à celles de l'ensemble de la population québécoise. En effet, 95 % des adultes avec incapacité sont connectés à Internet à la maison et l'utilisent au quotidien, soit un pourcentage identique à celui de l'ensemble de la population.

Puis, la grande majorité (93 %) des adultes québécois avec incapacité disposent d'au moins un appareil mobile (téléphone intelligent, ordinateur portable, tablette électronique, montre intelligente, etc.) tout comme 94 % des internautes québécois.

Les différences significatives

L'enquête montre aussi que 49 % des personnes avec incapacité possèdent au moins un objet connecté à la maison alors que ce pourcentage n'est que de 37 % chez l'ensemble des adultes québécois.

De plus, 47 % des personnes avec incapacité privilégient le téléphone intelligent pour accéder à Internet alors que ce pourcentage n'est que de 40 % chez l'ensemble des internautes du Québec.

Les solutions aux difficultés rencontrées

L'enquête indique également que 27 % des adultes québécois avec incapacité rencontrent des difficultés lorsqu'ils naviguent sur Internet. Parmi les causes les plus fréquemment citées, on retrouve les difficultés de nature :

- physique (31 %);
- auditive (31 %);
- cognitive (31 %);
- psychologique (29 %);
- visuel (27 %).

Quant aux pistes de solutions envisagées, l'enquête mentionne qu'elles varient selon l'incapacité des répondantes et des répondants. Ainsi, les internautes québécois ayant une incapacité de nature auditive (46 %), cognitive (42 %) ou physique (38 %) sont les plus nombreux à souhaiter une plus grande accessibilité des sites Web.

Parmi ceux ayant une incapacité visuelle (40 %), ils privilégient davantage le grossissement des caractères.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés et les infographies de l'enquête NETendances *Les personnes avec incapacité et le numérique*.

Pour des élections municipales accessibles à toutes et à tous

Du 17 septembre au 7 novembre 2021, la démocratie municipale sera en pleine ébullition : des élections générales permettront d'élire les membres des conseils de plus de 1 100 municipalités ainsi que les préfets de 18 municipalités régionales de comtés (MRC).

À l'approche de ces élections, nous rappelons l'importance d'instaurer des conditions optimales afin de favoriser l'exercice du droit de vote des personnes handicapées.

Voici un rappel des mesures et obligations qui seront en vigueur au moment des élections ainsi que quelques suggestions à cet égard.

Des obligations pour des élections accessibles

Des modifications législatives ont été apportées en 2016 à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. En vertu de celle-ci, le local choisi comme lieu de votation doit être accessible aux personnes handicapées. Si le lieu choisi n'est pas accessible, le directeur des élections doit en



informer le conseil à la première séance qui suit le jour du scrutin. Il doit alors déposer un document dans lequel il justifie sa décision et démontre qu'il n'avait pas d'autres options.

Par ailleurs, le service de transport adapté durant les jours d'élection doit être mis à la disposition des usagers et usagers, même si celui-ci n'est pas offert en temps normal ces journées-là. Cette mesure s'inscrit dans les modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté.

Projet de loi n° 49 : de nouvelles mesures pour les élections de 2025

L'Office a déposé, en octobre dernier, un mémoire concernant le projet de loi n° 49 visant notamment à modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Dans ce mémoire, l'Office se montre favorable aux amendements proposés. Il formule toutefois deux recommandations en lien avec l'accessibilité des bureaux de vote et de ceux de la Commission de révision.

Ce projet de loi est présentement étudié. Les changements législatifs qu'il apportera devraient être en vigueur pour les élections municipales de 2025. Pour en savoir plus sur ce projet de loi et les recommandations de l'Office, nous vous invitons à consulter notre article *Express-0 Améliorer l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées : accueil favorable de l'Office au projet de loi n° 49*.

De nouvelles mesures dans le contexte de la pandémie

De nouvelles mesures seront en vigueur pour assurer le bon déroulement des élections dans le contexte de la pandémie. Ces mesures découlent du règlement élaboré par le directeur général des élections en vertu de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, adoptée le 25 mars 2021.

Voici un aperçu des principales nouveautés qui s'appliqueront pour les élections municipales de 2021 :

- Les heures d'ouverture de tous les bureaux de vote seront prolongées de 9 h 30 à 20 h.
- Chaque municipalité pourra ajouter des jours de vote par anticipation. Les municipalités qui le souhaitent pourront aussi offrir des jours de vote au bureau du président d'élection.
- Aucun bureau de vote itinérant ne sera installé dans les résidences pour personnes âgées et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Leurs résidentes et résidents pourront cependant voter par la poste.
- Une électrice ou un électeur pourra voter par la poste s'il :
 - est hébergé, notamment, dans :
 - un CHSLD;
 - certaines résidences privées pour aînés — voir le registre du ministère de la Santé et des Services sociaux;

- un centre hospitalier ou un centre de réadaptation.
- ne peut pas se déplacer pour des raisons de santé (dans ce cas, sa proche aidante ou son proche aidant pourra aussi voter par la poste s'il est domicilié à la même adresse);
- doit s'isoler pour respecter les directives des autorités de la Santé publique.
- Chaque municipalité pourra aussi offrir le vote par la poste aux électrices et aux électeurs qui seront âgés de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021. Le conseil municipal doit adopter une résolution en ce sens au plus tard le 1er juillet prochain.

À noter que les mesures sanitaires en vigueur au moment des élections s'ajouteront aux mesures présentées ci-dessus. Nous rappelons à cet effet que les exemptions prévues pour les personnes handicapées (par exemple, relativement à l'obligation du port du masque) s'appliqueront.

À l'approche des élections, Élections Québec diffusera des informations plus précises à ce sujet sur son site Web. En temps et lieu, les municipalités communiqueront également avec leurs électrices et leurs électeurs pour s'assurer qu'ils puissent exercer leur droit de vote.

Quelques suggestions pour favoriser l'accessibilité

Dans l'optique de toujours accroître la participation citoyenne des personnes handicapées lors des élections, l'Office propose quelques mesures simples pouvant être appliquées par les présidentes ou présidents d'élection.

D'abord, il importe de sensibiliser le personnel d'élection aux besoins des personnes handicapées. Une bonne façon de le faire est d'ajouter un volet à la formation offerte au personnel électoral en contact avec le public sur les façons d'accueillir les personnes handicapées. À cet égard, nous vous invitons à consulter les outils de formation d'Élections Québec ainsi que notre autoformation *Mieux accueillir les personnes handicapées*.

De plus, nous invitons les présidentes et présidents d'élection à considérer les candidatures des personnes handicapées à titre de membre du personnel électoral. Nous les invitons donc à prévoir des mesures appropriées en rendant, entre autres, le matériel de formation et l'environnement de travail accessibles à celles-ci.

Enfin, nous encourageons les personnes handicapées à se prévaloir de leur droit de vote et à faire part des obstacles rencontrés. Ces préoccupations ou ces demandes peuvent être communiquées au personnel électoral ou en contactant la présidente ou le président d'élection de sa municipalité.

Nous comptons sur la collaboration de tous les acteurs concernés afin de faire en sorte que l'ensemble des citoyennes et citoyens ait accès, en toute égalité, aux prochaines élections municipales.

Une sensibilisation auprès des futurs maires des municipalités

À la suite des élections, l'Office fera parvenir à toutes les mairesses et tous les maires des municipalités une correspondance visant à les sensibiliser à l'importance de nommer une ou un élu responsable de l'application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, visant la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Plein air et personnes handicapées : nouvelle publication du ministère de l'Éducation pour la pratique d'activités

Le ministère de l'Éducation a dévoilé récemment un nouveau document intitulé : *Ensemble, relevons le défi d'une participation réussie – plein air et personnes handicapées*.

La publication de ce document fait suite à l'avis de 2017 *Au Québec, on bouge en plein air*. Cet avis présentait la valeur ajoutée des activités de plein air pour la santé des individus et des collectivités.

Il exposait également les enjeux liés au développement du plein air au Québec, sans toutefois aborder le sujet des clientèles particulières.

Le nouveau document met en lumière les particularités de la pratique d'activités de plein air pour les personnes handicapées. Il vise plus précisément à outiller les gestionnaires et les organismes en vue de rendre accessibles les activités de plein air. On y présente des pratiques inspirantes et des principes pour guider les actions. Les quatre enjeux principaux de la *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL), Au Québec, on bouge*, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation y sont également abordés.

Voici les principales pistes d'action mises de l'avant dans le document pour favoriser la pratique d'activités de plein air chez les personnes handicapées :

- Créer des activités de découverte et d'initiation de plein air pour les personnes handicapées et leurs proches;
- Faciliter l'accès aux infrastructures et aux activités pour les personnes handicapées;
- Développer une offre qui tient compte des besoins et des aspirations des personnes handicapées et leur permettre de mobiliser leur potentiel;
- Promouvoir les activités de plein air et les lieux de pratique ainsi que les mesures favorisant leur accessibilité;



- Offrir le prêt ou la location de matériel adapté;
- Faciliter le transport vers les lieux de pratique;
- Sensibiliser et former les gens qui travaillent auprès des personnes handicapées (bénévoles, accompagnateurs, animateurs, intervenants spécialisés, membres du personnel de soutien, gestionnaires, etc.) au regard du soutien à la pratique du plein air.

L'Office est heureux d'avoir collaboré à la rédaction de cette nouvelle publication. Les bienfaits des activités de plein air pour les personnes handicapées sont nombreux. Nous invitons toutes les personnes et les organismes qui offrent de telles activités à les rendre accessibles pour les personnes handicapées.

Pour plus de détails sur les pistes d'actions présentées et d'autres idées inspirantes, consultez ce document et l'avis sur le plein air sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Quelques bienfaits du plein air pour les personnes handicapées

- Amélioration de la santé physique et mentale;
- Augmentation de la confiance en soi et des habiletés motrices;
- Accroissement des relations interpersonnelles et bris de l'isolement;
- Amélioration de la qualité de vie.



La période estivale étant arrivée, prenez note qu'*Express-0* fera relâche pour les prochaines semaines. La prochaine édition sera publiée en septembre, avec un numéro qui s'annonce déjà riche en sujets variés.

D'ici là, pour demeurer à l'affût des nouvelles concernant la participation sociale des personnes handicapées, visitez régulièrement notre site Web, notre page Facebook ainsi que notre nouvelle page Instagram.

Nous vous souhaitons, malgré la situation actuelle de pandémie, de bonnes vacances et un très bel été!

